



actualité 22 octobre 2020

Libres ensemble  
LA MARQUE AUTONOME



### ✔ La crise sanitaire accentue la pauvreté : réagissons !

A la veille de la journée mondiale du refus de la misère, l'UNSA tire le signal d'alarme sur le nombre grandissant de personnes qui basculent dans la misère. La crise sanitaire risque en effet de précipiter jusqu'à 115 millions de personnes dans l'extrême pauvreté de par le monde.

En France, les associations de lutte contre la pauvreté évaluent à un million le nombre de personnes supplémentaires qui seront touchées par la pauvreté d'ici la fin de l'année 2020.

Même si l'aide exceptionnelle annoncée par le président de la République permettra à ceux qui sont éligibles de « limiter la casse », cela laisse encore beaucoup de personnes sur le bord du chemin, notamment les bénéficiaires des APL sans enfant. → [En savoir plus.](#)



### ✔ Travailleurs vulnérables : le Conseil d'Etat confirme l'analyse de l'UNSA

Le Conseil d'Etat vient de suspendre les dispositions du décret du 29 août 2020 qui restreignaient à 4 la liste des 11 critères de vulnérabilité à forme grave de Covid-19.

L'UNSA salue cette décision. Elle avait dès sa parution vivement dénoncé ce décret.

→ [En savoir plus.](#)

.../...



### ✓ L'UNSA a participé aux rassemblements en hommage à Samuel Paty

Ce dimanche 19 octobre, l'UNSA a participé aux rassemblements qui ont eu lieu à Paris et en région, à l'appel de SOS Racisme et des organisations syndicales de l'Education nationale, notamment l'UNSA Education, en hommage à Samuel Paty et pour la liberté d'expression → [En savoir plus.](#)



### ✓ Retraites : il est urgent d'attendre

Pour l'UNSA, la crise sanitaire en cours et ses impacts empêchent d'établir des hypothèses solides à l'horizon 2024. Ce n'est qu'en sortie de crise du COVID qu'il sera possible d'élaborer des prévisions pertinentes. Dès à présent, pour l'UNSA, le HCFIPS (Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale) doit s'atteler à repenser le modèle de protection sociale dans une perspective de durabilité.

Le 15 octobre 2020, le Comité d'Orientation des Retraites (COR) s'est réuni pour débattre de la note d'étape demandée le 14 août 2020 par Jean Castex. L'objectif était d'évaluer la situation financière de notre système de retraite. La note du COR s'appuie sur les données disponibles du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2021 et sur les données des régimes complémentaires à l'horizon 2024. → [En savoir plus.](#)



actualité 22 octobre 2020

Libres ensemble  
LA MARQUE AUTONOME



## ✔ L'utilisation et l'enregistrement des heures acquises dans le cadre du DIF ont changé

Les heures capitalisées au titre du Droit Individuel la Formation (DIF) peuvent être utilisées sans aucune limite dans le temps (précédemment l'échéance était prévue au 31/12/2020).

Attention, ce n'est pas automatique.

Ces heures doivent avoir été déclarées sur le Compte Personnel de Formation (CPF) avant le 31/12/2020. → [En savoir plus.](#)



## ✔ CCFP : Garantir le secret médical

Lors du CCFP du 2 octobre 2020, l'UNSA Fonction Publique a décidé de défendre le secret médical dans le traitement des dossiers des agents publics en particulier s'ils demandent un CLM ou CLD. Le secret médical doit demeurer un élément essentiel du système médical français car il touche la vie privée de chacun. Les agents publics doivent conserver la liberté d'évoquer, ou non, leur santé dans leur service.

L'Ordonnance "santé" voulue par le gouvernement donnera quelques droits nouveaux aux agents tout en modifiant certains dispositifs.

L'Ordonnance "santé" est issue de la loi de la Transformation de la Fonction Publique à laquelle l'UNSA s'était opposée. → [En savoir plus.](#)

[UNSA ORANGE](#)



Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification aux informations vous concernant auprès de l'UNSA Orange.

Si vous le souhaitez, vous pouvez [ne plus recevoir cette lettre d'informations en vous désabonnant.](#)